

Saint Prix, le 4 février 2009

Madame Chantal JOUANNO
Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du
Développement durable et de
l'Aménagement du territoire
92055 La Défense Cedex

Madame la Ministre,

Notre association défend, depuis 1986, les riverains des plates-formes de Roissy CDG et du Bourget contre les nuisances aériennes. Malgré les progrès importants réalisés par les motoristes depuis 30 ans, ces nuisances ne cessent de croître avec le développement exponentiel du trafic.

A l'heure de la négociation de la charte du développement durable de Roissy CDG, nous souhaitons rappeler l'importance accordée par les associations et les élus au développement durable, que nous envisageons comme un équilibre entre croissance économique, évolution sociale, respect de l'environnement et de la santé publique.

Concernant ces derniers volets, environnement et santé, le seul moyen d'apporter une amélioration aux populations survolées qui souffrent des nuisances est le plafonnement du nombre de mouvements en journée et la réduction des vols de nuit entre 22 heures et 6 heures du matin pour atteindre à terme un couvre-feu.

Lors d'un entretien à l'Elysée le 17 novembre dernier, nous avons été assurés que les associations et élus représentatifs seraient véritablement partie-prenantes dans l'élaboration, la négociation et la signature de cette charte. Cela tarde à se mettre en place et, par ailleurs, nous sommes inquiets de constater que votre Ministère n'est pas associé au processus d'élaboration confié à Messieurs Dominique Bussereau et Christian Blanc..

Nous sollicitons de votre haute bienveillance un entretien pour échanger sur la situation générale des nuisances aériennes en Île-de-France.

Dans cette attente, nous vous prions, Madame la Ministre, d'agréer nos très respectueuses salutations.

Patric KRUISSEL

Président de l'ADVOCNAR